

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 23 mai 2024

Le vingt-trois mai 2024, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M RAIMBAULT Michel – Mme MAILLERIE Chantal - M CHANCEREL Philippe – M MEZIERES Hervé – M THOMAS Philippe – Mme VANDEWINKEL Laurence – M RABINE Antoine – M CHATELLIER Marcel - Mme TEXIER-HERVE Angélique

Excusés : Mme CULLIN Geneviève qui a donné procuration à Mme MAILLERIE Chantal – Mme DANIAU Bernadette - Mme GAUME Adeline qui donne procuration à M MEZIERES Hervé – M HOUTIN Jérôme - M GAUTIER Philippe - M FERRE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice

En application de l'article 2121-5 du code général des collectivités locales, **Mme MAILLERIE Chantal a été nommée** secrétaire.

-
DEL-2024-05-01: DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget communal, Me BAZELOT a envoyé des factures en retard concernant la période du 16/11/2022 au 17/01/2023, concernant l'opération Impasse de la Brûlerie.

Proposition de décision modificative :

Section d'investissement			
Opération / Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
196(Etude rénovation Eglise) / 21/ 2131	Immobilisations corporelles		-900.00
176 (réserve foncière) / 21 /2111	Terrains nus		900.00
Total modification n°1		0.00	0.00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		615 189.51€	615 189.51€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
-ADOpte et VOTE les modifications comme ci-dessus énoncées.

DEL-2024-05-02 : TARIFS SALLES DES FETES 2025.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2025 :

→ TARIFS APPLICABLES A TOUTES LES SALLES

Casse tasse	2 €
Casse coupe	2€
Casse verre à vin	2 €
Casse verre apéritif	2 €
Casse ou perte de plateaux et plats	10 €

SALLE DES LAVANDIERES

OBJET	COMMUNE et AGENTS COMMUNAUX	HORS COMMUNE
Journée été	110 €	165 €
Journée hiver	165 €	220 €
Week-end été	165 €	220 €
Week-end hiver	275 €	330€
Option ménage	100 €	100 €
Pénalité ménage	100 €	100 €
Rassemblement après sépulture	Gratuit	Gratuit

Associations / Assemblée	Gratuit	55 €
---------------------------------	---------	------

SALLE DES FETES sont compris dans le prix : la vaisselle pour 150 personnes (sur demande uniquement), la sono, le rétroprojecteur et mange debout (sur demande uniquement).

OBJET	COMMUNE et AGENTS COMMUNAUX	HORS COMMUNE
Week-end Du samedi 9h au lundi 9h	550 €	690 €
Journée supplémentaire (si location du week-end)	70 €	70 €
Journée De 9h à 9h le lendemain matin	320 €	400 €
Saint-Sylvestre Du 31 décembre à partir de 9h au 2 janvier 9h	550 €	690 €
Chauffage	60 € par jour	60 € par jour
Associations	Une manifestation gratuite par an (hors ménage et chauffage)	Voir tarifs de la salle
Assemblée / vin d'honneur A la journée	160 €	210 €
Ménage	200 €	200 €
Pénalité ménage	200 €	200 €
Caution à la remise des clés	1 500 €	1 500 €
Arrhes	30% du prix de location (hors option)	30% du prix de location (hors option)

Le conseil souhaite clarifier quelques points :

-En ce qui concerne les associations, celles-ci peuvent bénéficier d'une location gratuite par an, quel que soit la durée de l'évènement. Elles devront également déposer une caution.

-L'arbre de Noël de l'école est à la charge de la commune au même titre que la journée de convivialité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **-DECIDE** d'adopter les tarifs communaux présentés ci-dessous pour l'année 2025,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement des arrhes versées pour la location de la salle des fêtes en cas d'annulation.

**DEL-2024-05-03 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF DE LA COMMUNE DE LIVRE-LA-TOUCHE –
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEL-2022-09-04.**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite aux différents changements au sein du personnel de la mairie, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Le Maire propose au conseil le tableau suivant :

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de LIVRÉ LA TOUCHE au 21 mai 2024

EMPLOIS					EFFECTIFS		
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Date d'entrée dans le grade	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut
Service administratif							
22/09/2022	Agent administratif Secrétaire de Mairie	28h	C et B	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	01/07/2017	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Titulaire
22/09/2022	Agent administratif	28h	C et B	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	11/04/2023	Adjoint administratif	CDD
Service technique							

05/11/2020	Agent technique	35 h	C	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise	01/12/2021	Adjoint technique territorial	Titulaire
22/09/2022	Agent technique	35h	C	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise	26/09/2022	Adjoint technique territorial	CDD
09/02/2012	Agent technique	30h	C	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	01/04/2012	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	Titulaire
21/09/2023	Agent technique	18.90h	C	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe Agent de maitrise	01/09/2023	Adjoint Technique territorial	CDD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adopte, à l'unanimité le tableau des effectifs présenté par Monsieur le Maire.

DEL-2024-05-04 : FRAIS DE SCOLARITE 2023/2024 – ECOLE DE CRAON.

Par courrier en date du 2 février 2024, la commune de Craon a adressé la liste des enfants domiciliés à LIVRÉ-LA-TOUCHE et scolarisés dans les écoles de Craon pour l'année scolaire 2023-2024. Quatorze élèves de la commune sont concernés.

La contribution par enfant pour l'année 2024 est fixée en fonction :

- du coût moyen de l'année (correspondant aux dépenses de fonctionnement) : 899.15€, ce coût moyen s'applique aux élèves des classes ULIS,

-du coût moyen départemental, pour chaque niveau (maternel =1472€ et élémentaire=431€)

La participation financière s'élève à 14 362€=0 ULIS + 8 maternelles + 6 élémentaires= 8x1472 +6x431.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** le Maire à régler la somme **de 14 362.00€**

DEL-2024-05-05 : INSCRIPTION SCOLAIRE CRAON

Monsieur le Maire expose :

-Considérant la demande de M et Mme JACQUES, domiciliés le Blochet, LIVRE-LA-TOUCHE, qui souhaitent inscrire leur enfant Gabrielle au groupe scolaire Constance Lainé à Craon. Ils motivent ce choix en raison du coût de l'école privée de Livré-la-Touche, des problèmes avec l'équipe pédagogique et des difficultés avec des camarades de classe (engendrant des angoisses), absence de transport scolaire à côté de la maison et motivent leur décision sur le fait que M JACQUES travaille sur Craon et pourra ainsi déposer Gabrielle sur son trajet.

-Considérant la délibération du conseil municipal de Craon (Del n°3 conseil du 10 février 2021)

-Considérant la délibération de la commune DEL-2021-06-02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-ACCEPTE l'inscription de Gabrielle JACQUES au groupe scolaire Constance Lainé de Craon

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

1-Subvention école Sainte-Marie :

Les élus ont reçu le diaporama de l'école Sainte-Marie détaillant le voyage de classe de mer avec notamment le détail du budget faisant apparaître la subvention de la commune par élève.

2-Point sur la situation financière.

M CHANCEREL présente au conseil un tableau représentant la situation financière au 30 avril 2024.

3-Elections européennes :

Les élus donnent leurs disponibilités pour les tours de gardes des élections européennes.

4-Questions diverses :

-Restaurant Le Livréen :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Craon rappelant que conformément à la délibération du 27 avril 20215 actant qu'après une période de 6 mois d'inactivités, la commune prend en charge les loyers (logement et commerce) jusqu'à la fin de l'amortissement.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2024, si le local est toujours inoccupé, la communauté de communes du Pays de Craon émettra un titre mensuel d'environ 150€.

-Terre de jeux :

15 juin 2024 : rallye autour de la Rincerie, une équipe a été créée par Angélique, les bénévoles sont les bienvenus.

-Flamme olympique :

Rendez-vous pour le passage de la flamme olympique le 29/05/2024 à Cossé-Le-Vivien à 8h30 au stade.

5-Dates à retenir :

-Dimanche 9 juin 2024 : élections européennes

-Jeudi 13 juin, 10h30 : présentation de l'APD Eglise

-Prochain conseil : jeudi 11 juillet à 20h30

-Commission scolaire : 27 juin à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30